COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ASSEMBLÉE COMMUNE

Exercice 1954-1955
Session ordinaire

Rapport

fait au nom de la

Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production

sur

la mission d'étude et d'information effectuée par la commission, du 24 au 27 janvier 1955, afin d'étudier les problèmes particuliers à l'industrie charbonnière et sidérurgique italienne

par

M. Heinrich DEIST Rapporteur



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ASSEMBLÉE COMMUNE

Exercice 1954-1955
Session ordinaire

Rapport

fait au nom de la

Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production

sur

la mission d'étude et d'information effectuée par la commission, du 24 au 27 janvier 1955, afin d'étudier les problèmes particuliers à l'industrie charbonnière et sidérurgique italienne

par

M. Heinrich DEIST Rapporteur

La commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, exerçant conformément à l'article 37, § 4, du Règlement les pouvoirs conférés à l'Assemblée en vertu du Traité, a effectué en Italie, du 24 au 27 janvier 1955, une mission d'étude et d'information ayant pour objet les problèmes particuliers à l'industrie charbonnière et sidérurgique italienne.

Au cours de la mission d'étude et d'information, considérée comme une session de travail continue de la commission, celle-ci a visité des installations sidérurgiques au nord-ouest de l'Italie et le bassin charbonnier de Sulcis; à cette occasion, elle a pris contact avec des représentants des pouvoirs publics, des directions des entreprises et des travailleurs. La commission a également rencontré, à Rome, des représentants du Ministère de l'industrie et du commerce, de la Confindustria (Confédération de l'industrie italienne) et des associations syndicales chrétiennes et social-démocrates : elle a discuté avec eux les problèmes qui étaient apparus à l'occasion des visites. Lors de la réunion finale qui eut lieu à Rome, la commission, répondant à une invitation de l'industrie sidérurgique italienne, chargea son Président et son Rapporteur de visiter des hauts fourneaux à Naples.

Ont pris part à la mission :

MM. Joachim Schöne, Président; Guglielmone et Pohle, Viceprésidents; Deist, rapporteur pour la mission d'étude et d'information; de Menthon, rapporteur permanent; Carcassonne, Cochart, De Smet, Kapteyn, Kreyssig, Pünder et Schiavi.

Le rapport de M. Deist a été approuvé au cours de la réunion de la commission du 2 avril 1955 par :

MM. Joachim Schöne, Président,
Teresio Guglielmone, Vice-président,
Martin Blank, représentant M. Roger Motz,
Antonio Carcaterra,
Napoléon Cochart,
Heinrich Deist,
Walter Eckhardt,
Paul J. Kapteyn,
Gerhard Kreyssig, représentant M. Jean Fohrmann,
Nicolas Margue,
Erwin Müller, représentant M. Jean Maroger,
Hermann Pünder.



SOMMAIRE

Introduction	Pages 7
Dispositions spéciales prévues dans le Traité en faveur de l'Italie	10
L'industrie sidérurgique italienne	13
I. Aperçu général	13
II. Caractéristiques des entreprises visitées	17
1. Nazionale Cogne	17 19 21
III. Résultats.	23
L'industrie charbonnière du bassin de Sulcis	27
I. Importance économique du bassin charbonnier de Sulcis	27
II. Principaux problèmes de l'industrie charbonnière de Sulcis	30
1. Problèmes de l'extraction et du traitement	30 32 33 35
III. Résultats	36
Remarque finale	39
ANNEXES	
I. — Liste des personnalités que la commission a rencontrées	4 3
II. — Statistiques générales de l'évolution économique et démographique de l'Italie de 1947 à 1954	45
III. — Évolution de l'emploi de 1947 à 1954	45
IV. — Aperçu de l'industrie sidérurgique italienne en 1954	4 6
V. — Aperçu des entreprises sidérurgiques italiennes sous contrôle de l'État.	47
VI Pràvo description des usines visitées	48



RAPPORT

de M. Heinrich Deist

sur

la mission d'étude et d'information effectuée par la commission, du 24 au 27 janvier 1955, afin d'étudier les problèmes particuliers à l'industrie charbonnière et sidérurgique italienne

Mademoiselle, Messieurs,

- 1. A de nombreuses reprises, au cours de ses réunions, votre commission a eu l'occasion d'aborder les problèmes particuliers à l'industrie sidérurgique italienne. Ces problèmes ont un caractère spécial que lui reconnaît déjà le Traité qui, aux §§ 27 et 30 de la Convention relative aux dispositions transitoires, tient compte de la situation particulière de l'industrie charbonnière et sidérurgique italienne.
- 2. Dans son premier rapport général sur l'activité de la Communauté en 1952-1953 (1), la Haute Autorité signalait qu'à son stade actuel de modernisation, la sidérurgie italienne ne peut encore, sans que des mesures de protection soient prises, faire face aux conditions existant sur le marché commun. Elle a reconnu qu'en raison de sa situation démographique, l'Italie est obligée de poursuivre son industrialisation en même temps que la modernisation des installations existantes; elle a également admis que la situation géographique des usines dans le marché commun constitue un inconvénient pour l'approvisionnement de l'industrie sidérurgique italienne.

Le deuxième rapport sur l'activité de la Communauté (2) et l'exposé de novembre 1954 (3) ont mis en lumière les difficultés économiques, financières et sociales auxquelles se heurtent les mines du bassin charbonnier italien de Sulcis et les efforts entrepris pour y porter remède.

⁽¹⁾ Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier, Supplément au premier rapport général de 1952-1953, mai 1953, § 29, p. 42.

⁽²⁾ Rapport général sur l'activité de la Communauté en 1953-1954, avril 1954, § 73, pp. 94-96.

⁽³⁾ Exposé sur la situation de la Communauté, novembre 1954, § 55, pp. 76-77.

3. C'est à la réunion du 4 octobre que votre commission fut saisie d'une proposition de se réunir en Italie pour y étudier les problèmes que pose l'adhésion de ce pays à la Communauté.

D'une part, les paiements de péréquation accordés conformément au § 27 de la Convention relative aux dispositions transitoires cesseront le 15 mars 1955; d'autre part, la Haute Autorité fixera à nouveau le 1^{er} mai le taux des droits d'entrée applicables, conformément au § 30 de la Convention relative aux dispositions transitoires, aux importations italiennes d'acier en provenance d'autres pays de la Communauté. Aussi, dans sa séance du 1^{er} décembre 1954, votre commission a-t-elle cru devoir accueillir la proposition faite le 4 octobre et procéder à une mission d'étude et d'information, afin de se rendre compte, sur place, de la situation des industries italiennes relevant de la Communauté. Au cours de cette même réunion, votre commission a été informée que le ministère italien de l'industrie et du commerce accueillerait très favorablement une telle mission d'étude et d'information de votre commission en Italie; elle a appris également que ce ministère était disposé à tout mettre en œuvre pour en faciliter l'accomplissement.

Le 2 décembre 1954, le Bureau de l'Assemblée donnait son accord de principe au projet de mission d'étude et d'information. Un programme fut élaboré à la réunion du 18 décembre pour la période du 24 au 27 janvier 1955. M. Forhmann, Vice-président de l'Assemblée, mandaté à cet effet, y donna son approbation.

4. La mission d'étude et d'information débuta le matin du 24 janvier 1955, à Turin, par une discussion préliminaire. Votre commission se rendit ensuite à Aoste pour y visiter les hauts fourneaux de la S. A. Nazionale Cogne. En visitant les installations et en s'entretenant avec les responsables de l'entreprise et un délégué des travailleurs, votre commission s'est efforcée de se faire une idée d'ensemble sur l'activité, les projets et la situation particulière de l'entreprise.

De retour à Turin, votre commission visita l'après-midi du même jour les aciéries de la S. A. Fiat.

Le 25 janvier 1955, elle se rendit en Sardaigne, dans le bassin houiller de Sulcis, et y visita des installations d'exploitation et de chargement ainsi que des cités ouvrières habitées par des mineurs. Cette visite fut suivie d'une discussion avec des représentants des autorités régionales et de la Société des Charbonnages sardes. Cette discussion porta non seulement sur les problèmes charbonniers, mais encore sur le développement économique général de la Sardaigne, qui dépend très étroitement de la situation de l'industrie charbonnière.

Les deux derniers jours de sa mission d'étude et d'information, la commission a tenu quatre réunions de travail et, à cette occasion, a pris contact avec les fonctionnaires du ministère italien de l'industrie et du commerce, des représentants de l'industrie italienne, spécialement de l'industrie sidérurgique, et des délégués des syndicats chrétiens et sociaux-démocrates.

Des discussions ont permis à votre commission de compléter les résultats de ses visites par des renseignements et de la documentation, et d'approfondir davantage l'étude des problèmes.

Enfin, le 29 janvier 1955, le Président et le rapporteur, mandatés par votre commission et invités par l'industrie sidérurgique italienne, ont visité les usines de la S. A. Ilva, à Bagnoli, près de Naples.

DISPOSITIONS SPÉCIALES PRÉVUES DANS LE TRAITÉ EN FAVEUR DE L'ITALIE

- 5. La Convention relative aux dispositions transitoires annexe au Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier contient certaines dispositions en fayeur de l'industrie charbonnière et sidérurgique italienne.
 - a) En application du § 27-1 de la Convention relative aux dispositions transitoires, le bénéfice de la péréquation prévue au § 25 de la même Convention est accordé aux charbonnages de Sulcis, pour leur permettre, en attendant l'achèvement des opérations d'équipement en cours, d'affronter la concurrence du marché commun. Cette aide ne peut durer plus de deux ans.
 - b) En application du § 27-2 de la Convention relative aux dispositions transitoires, la Haute Autorité est habilitée à autoriser le Gouvernement italien, dans la mesure nécessaire, à maintenir, pendant la période de transition, des droits de douane sur le coke en provenance d'autres pays membres de la Communauté. Au cours de la première année, ces droits d'entrée ne peuvent dépasser un taux déterminé. Pendant les quatre années suivantes, ce taux est progressivement réduit de manière que ces droits de douane soient complètement supprimés à la fin de la période de transition.
 - c) En application du § 30 de la Convention relative aux dispositions transitoires, la Haute Autorité est habilitée à autoriser le Gouvernement italien, dans la mesure nécessaire, à maintenir, pendant la période de transition, des droits de douane sur les produits sidérurgiques en provenance d'autres pays membres de la Communauté. Au cours de la première année, ces droits ne peuvent être supérieurs à ceux qui résultent de la Convention d'Annecy du 10 octobre 1949. Pendant les quatre années suivantes, ce plafond doit également être abaissé progressivement de façon que la suppression complète des droits de douane soit atteinte à la fin de la période de transition.
- 6. Les développements ci-après permettent de suivre l'application de ces dispositions du Traité.
 - ad a) Dans le cadre des versements de péréquation, les charbonnages de Sulcis ont reçu de la Haute Autorité les sommes indiquées ci-après (1) :

le 18 octobre 1953.															
le 29 décembre 1953.															
le 28 juillet 1954															
le 23 décembre 1954.	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•				720.000
						\boldsymbol{T}	ota	$\iota l.$						-	3.760.000
												i	un	ités	de compte U. E. P.

⁽¹⁾ Document 8488-54 d.

Ce montant correspond à 2,35 milliards de lires, dont 1,9 milliard pour l'année 1953-1954 et 0,45 milliard accordé sous forme de provision pour 1954-1955.

Fin mars 1955, une avance supplémentaire de 0,8 milliard de lires a été approuvé par la Haute Autorité.

Actuellement, on étudie dans quelle mesure se trouvent remplies les conditions du versement d'autres paiements de péréquation pour l'année 1954-1955, qui se terminera le 14 mars 1955.

ad b) Par lettre du 4 mai 1953 (1), la Haute Autorité a autorisé le Gouvernement italien à « prévoir à l'heure actuelle pour les cokeries italiennes l'application du § 27, alinéa 2, jusqu'au moment où auront été réalisées les conditions prévues au § 10, alinéa 3, en matière de transport à l'intérieur de la Communauté ». A cette occasion, la Haute Autorité estimait pouvoir, au moment indiqué, disposer de nouveaux renseignements qui lui permettront de mieux apprécier la situation exacte sur le marché en ce qui concerne le coke italien.

ad c) Par lettre du 29 avril 1953, la Haute Autorité a autorisé le Gouvernement italien à appliquer provisoirement, pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} août 1953, sur les produits sidérurgiques en provenance des autres États membres, les droits de douane définis par le Convention d'Annecy du 10 octobre 1949 (2).

Par lettre du 6 juillet 1953 (3), la Haute Autorité a constaté que les rapports de prix entre la sidérurgie italienne et les autres industries de la Communauté permettaient d'entreprendre la réduction progressive, prévue au § 30 de la Convention, des droits sur les aciers en provenance des autres États membres. En conséquence, elle a autorisé le Gouvernement italien à appliquer au maximum sur les aciers en provenance des autres États membres, du 1^{er} août 1954 au 1^{er} mai 1955, les droits de douane indiqués dans le tableau ci-après :

Produits	Droits d'Annecy	Taux maximum autorisé
Fontes	10	9
Demi-produits	15	13
Rails	20	18
Laminés, fils machine, feuillards	${\bf 22}$	19
Tôles	23	20

⁽¹⁾ Journal Officiel de la Communauté du 21 mai 1953, p. 131.

⁽²⁾ Journal Officiel de la Communauté du 4 mai 1953, p. 116.

⁽³⁾ Journal Officiel de la Communauté du 14 août 1953, pp. 165-166.

Au moment de l'établissement du marché commun des aciers spéciaux, la Haute Autorité a autorisé le Gouvernement italien, par lettre du 23 juillet 1954 (1), à fixer également certains taux maxima pour les droits de douane applicables aux livraisons de produits d'aciers spéciaux en provenance des pays de la Communauté. Toutefois, ces droits ne pourront en aucun cas dépasser les limites maxima prévues au § 30 de la Convention relative aux dispositions transitoires pour les périodes qui y sont spécifiées. Les taux maxima autorisés devront donc être progressivement réduits.

La Haute Autorité s'est réservé (conformément au § 30) la faculté d'adopter un an après l'ouverture du marché commun des aciers spéciaux, ou plus tard, après avoir entendu le Gouvernement italien, toute autre décision qu'elle estimera nécessaire en raison des conditions et des coûts de la production des aciers spéciaux en Italie ou encore en considération de l'évolution du marché des aciers spéciaux.

- 7. Les demandes, en cours ou à venir, tendant à obtenir l'aide de la Communauté, concernent les objets suivants :
 - a) Prorogation de deux années des paiements de péréquation en faveur des mines de Sulcis. Il s'agit en l'espèce d'une aide pouvant atteindre 2 milliards de lires (environ 3,2 millions de dollars) par an.
 - b) Crédit destiné à l'achèvement des installations entreprises dans le bassin charbonnier de Sulcis, en particulier de la centrale thermique de Porto Vesme. Le montant en serait d'environ 4 milliards de lires (soit environ 6,5 millions de dollars).
 - c) Aide à la réadaptation de la main-d'œuvre devenue ou devenant disponible dans le bassin de Sulcis, 1.500 à 2.500 travailleurs au moins se trouveront dans ces conditions.
 - d) Aide à la réadaptation de la main-d'œuvre devenue ou devenant disponible dans l'industrie sidérurgique. Il est à présumer que 8.000 travailleurs environ se trouveront dans ces conditions.

La Haute Autorité a examiné, et examine encore, si les conditions justifiant les mesures sollicitées se trouvent remplies.

⁽¹⁾ Journal Officiel de la Communauté du 1er août 1954, pp. 476-478.

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE ITALIENNE (1)

I. Aperçu général

- 8. L'industrie sidérurgique italienne, dont l'importance était minime avant la première guerre mondiale, se développa de 1914-1920 pour atteindre une capacité d'environ 2 millions de tonnes. La crise économique mondiale des années 1929 et 1930 fit passer une assez grande partie de l'industrie sidérurgique entre les mains de l'État, qui reprit en 1931 les parts de la Banca Commerciale Italiana, principal actionnaire des sociétés Ilva, Dalmine et Terni. La seconde guerre mondiale ébranla fortement la sidérurgie, notamment par suite de la destruction et du démontage de 10 hauts fourneaux (sur 14 au total). En 1947-1948, un vaste programme de reconstruction fut mis en œuvre sous contrôle de l'État. Il tendait spécialement à la réparation rapide des dommages de guerre, à l'intensification de la modernisation des installations et au développement de la concentration économique.
- 9. L'évolution de la production se présente comme suit :

				e	n m i lliers	de tonnes
	194 9	1950	1951	1952	1953	1954
Fonte	445	573	1.050	1.205	1. 2 64	1.293
Acier brut	2.055	2.362	3.063	3.535	3.520	4.175
Produits finis de laminage	1.622	1.932	2.424	2.724	2.460	2.784

Ces chiffres donnent une image impressionnante du développement de l'industrie sidérurgique italienne.

D'après les documents dont dispose votre commission, la consommation d'acier s'établit comme suit :

en 1953 : environ 4 millions de tonnes; en 1954 : environ 5 millions de tonnes.

L'industrie sidérurgique italienne couvre ainsi 80 à 90 % des besoins intérieurs.

10. La plupart des entreprises se situent en Italie septentrionale : Piémont, Val d'Aoste, Lombardie, Ligurie, Vénétie et Trieste. En outre, d'importants centres

⁽¹⁾ En l'absence d'indications spéciales, les statistiques des chapitres suivants sont empruntées aux statistiques de la Haute Autorité et extraites notamment du Bulletin statistique de janvier 1955.

de production se trouvent en Toscane (Florence) et à proximité de Naples. En 1952 (1), la production d'acier brut se répartissait comme suit (en milliers de tonnes) :

Italie	septentrionale :		-
	Lombardie Piémont Ligurie Val d'Aoste	1.284 669 262 155	
			2.370
Italie	centrale:		
	Toscane Ombrie	$\begin{array}{c} 297 \\ 129 \end{array}$	
			426
Italie	méridionale :		
	Campanie Autres régions		440 300
			3.536

Depuis lors, la part de l'Italie septentrionale a encore augmenté, spécialement à la suite de l'élargissement des usines de la S. A. Cornigliano.

La dispersion géographique des centres industriels grève forcément les approvisionnements italiens de frais de transports très onéreux.

11. Les entreprises dépendant de l'État participent dans les proportions indiquées ci-après à la production italienne de fonte et d'acier brut de l'année 1954, ainsi qu'il ressort de l'Annexe V:

Production de fonte : environ 84 % Production d'acier brut : plus de 55 %.

Les participations de l'État dans les sociétés sidérurgiques ont été rassemblées par la Finsider, fondée à cette fin en 1937. Deux entreprises font exception : la Nazionale Cogne, dont l'État est propriétaire, et la Breda, qui est pratiquement contrôlée par l'État. La Finsider groupe ainsi les participations de l'État dans les entreprises suivantes :

	Production d'acier brut 1954 (en tonnes)	Effectifs en 1954
Ilva, à Gênes Cornigliano, à Gêne Dalmine, à Milan Terni, à Rome Siac, à Gênes	1.085.824 361.870 306.014 140.180 135.378	env. 14.500 2.250 935 1.500 1.476

⁽¹⁾ Eisen- und Stahlstatistik des Statistischen Bundesamtes, Aussenstelle Düsseldorf, novembre 1954 Il n'existe pas d'indications plus récentes.

En outre, la Finsider détient tout le capital d'une société d'exploitation des mines de fer (S. A. Ferromin) et d'une société commerciale commune des entreprises sidérurgiques affiliées. Pour le reste, la participation de la Finsider diffère selon les sociétés, ainsi qu'il ressort de l'exemple suivant :

Chez Cornigliano et Siac
Chez Dalmine
Chez Ilva
Chez Terni

100 % du capital
50 % du capital
66,3 % du capital
30,7 % du capital
30,7 % du capital

Les principales industries sidérurgiques italiennes appartenant à des particuliers sont les suivantes :

> Production d'acier brut en 1954 Effectifs en 1954 (en tonnes)

Falck, à Milan 418.090 environ 4.800 Fiat, à Turin 380.345 environ 4.600

Il s'agit de deux importantes sociétés qui produisent :

environ 19,1 % de l'acier brut italien, environ 42,7 % de l'acier brut produit par des entreprises privées.

12. L'évolution des dernières années a provoqué une forte concentration de la production sidérurgique en quelques entreprises importantes, mais ce processus de concentration n'est pas encore achevé. A ce jour encore, l'industrie sidérurgique italienne se caractérise par l'existence de nombreuses petites entreprises. Tel est notamment le cas en ce qui concerne la fabrication de produits laminés. Il existe une cinquantaine d'entreprises petites et très petites qui relaminent de la ferraille pour fabriquer de légers produits laminés marchands et qu'il est difficile d'inclure dans les statistiques.

Les nombreux entretiens auxquels a procédé votre commission lui ont donné l'impression que de nombreuses petites et moyennes entreprises éprouvaient des difficultés spéciales à s'approvisionner en acier brut et en produits demi-finis. Il semble donc qu'il faille prendre en ce domaine des mesures d'organisation, afin d'établir la liaison nécessaire avec les producteurs d'acier brut. L'Annexe IV fait apparaître que l'industrie sidérurgique italienne dispose de cinq grandes usines intégrées assurant à elles seules :

environ 84 % de la capacité de production de fonte et environ 27 % de la capacité de production d'acier brut

et occupant

plus de 30 % de la main-d'œuvre totale. Ces cinq entreprises sont toutes entre les mains de l'État.

⁽¹⁾ Ce pourcentage s'élève à environ 50 % par le jeu de la participation indirecte de l'État à la Terni.

Quinze grandes entreprises, sans produire de fonte en quantité appréciable, peuvent produire annuellement chacune 100.000 à 600.000 tonnes d'acier. Leur capacité globale est donc approximativement de 3.160.000 tonnes, soit environ 48 % de la capacité de production d'acier brut en Italie.

Le reste de la capacité de production d'acier brut, soit approximativement 1,6 million de tonnes ou environ 25 %, se répartit entre 73 entreprises petites ou de moyenne importance.

En outre, il existe 55 laminoirs petits ou de moyenne importance qui ne produisent pas eux-mêmes leur acier brut.

Les neuf grandes entreprises, dont sept dépendent de l'État (Ilva, Cornigliano, Dalmine, Terni, Siac, Cogne et Breda) et deux sociétés privées (Falck et Fiat), représentent à elles seules, environ deux tiers de la capacité globale de production d'acier brut.

13. En ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, charbon et minerai, la situation géographique de l'industrie sidérurgique italienne est très défavorable.

L'industrie de l'Italie septentrionale dispose sur place de sources d'énergie; elle a des centrales hydrauliques et des réserves de gaz naturel. C'est pourquoi l'on y trouve en nombre assez élevé des fours électriques produisant de la fonte et de l'acier brut. Une grande partie des fours électriques produisant de la fonte en Italie septentrionale n'ont qu'une activité saisonnière, l'énergie électrique leur étant fournie par des usines hydrauliques au fil de l'eau.

L'Italie ne produit pas de charbons à coke. Ces qualités sont principalement importées d'Allemagne; le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique en fournissent également. La cokéfaction s'effectue intégralement en Italie; à cet égard, les trois grandes cokeries des usines de Bagnoli, Piombino et Cornigliano doivent être spécialement mentionnées.

L'Italie ne dispose que de modestes gisements de minerai de fer. Les principaux centres d'extraction se trouvent dans l'île d'Elbe et dans le bassin de Cogne (Val d'Aoste). L'île d'Elbe assure entre 50 et 55 % de la production globale de minerai, le bassin de Cogne entre 25 et 30 %. Il est envisagé d'intensifier systématiquement l'extraction de minerai ces prochaines années, notamment en Sardaigne et dans les vallées lombardes. Les statistiques des années 1952 à 1954 fournissent les indications suivantes (en milliers de tonnes):

	1952	1953	1954 (estimations)
	******		•
Production de minerai de fer Consommation de minerai de fer Production de fonte Production d'acier brut	828 1.380 1.205 3.535	978 1.698 1.264 3.520	1.090 1.660 1.295 4.174

Ces chiffres montrent l'importance des importations de minerai et prouvent en même temps la nécessité d'assurer à l'Italie des approvisionnements suffisants en coke.

14. Étant donné la pénurie de minerais italiens et les particularités des approvisionnements en énergie électrique, la production d'acier dépend surtout des fours Martin et électriques. En 1954, par exemple, plus de 50 % de l'acier produit était de l'acier Martin, environ 40 % de l'acier électrique et moins de 10 % de l'acier Thomas. La production de l'acier Martin et de l'acier électrique exige de grandes quantités de ferraille. C'est pourquoi l'approvisionnement en ferraille pose un des plus graves problèmes à l'industrie sidérurgique italienne. Comme le marché intérieur ne fournit pas assez de ferraille, l'industrie dépend forcément des importations de ce produit; mais on voit aussi par là l'importance de la sidérurgie italienne pour le marché européen de la ferraille.

L'évolution de l'importation et de la consommation de ferraille pendant les années 1952 à 1954 se présente comme suit (en milliers de tonnes) :

	1952	1953	1954 (estimations)
	Professional Control of the Control		
Importations Consommation	685 2.990	$\frac{1.016}{2.779}$	$\frac{1.260}{3.220}$

- 15. Les ressources minérales du sous-sol italien étant nettement insuffisantes pour répondre aux besoins de la sidérurgie, une concentration verticale des entreprises ne sera possible, sauf exception, que pour la transformation des produits sidérurgiques. La structure réalisée par les usines Fiat, que votre commission a visitées, est un exemple de concentration verticale très poussée.
- 16. Le financement des investissements nécessaires s'est heurté en Italie aux mêmes difficultés que par exemple en Allemagne. En raison des dommages de guerre et de la nécessité de procéder à une expansion et une réorganisation, l'Italie a besoin d'investissements énormes. D'un autre côté, le marché italien des capitaux ne peut pas encore être considéré comme normal, si bien qu'il est extrêmement difficile de trouver des moyens de financement sur le marché. On n'aperçoit encore aucun indice d'un revirement.

II. Caractéristiques des entreprises visitées

NAZIONALE COGNE

17. La société en question appartient directement à l'État; elle n'est pas au nombre des entreprises groupées dans la Finsider.

L'usine se trouve dans la Vallée d'Aoste, région insuffisamment développée, où le chômage sévit avec une particulière acuité. Les problèmes qui surgiront au cas où de la main-d'œuvre deviendrait disponible revêtiront une importance d'autant plus grande que la classe ouvrière de cette région accueille facilement les idées communistes. Les conversations avec le délégué des organisations syndicales libres nous ont permis d'apercevoir combien l'usine était influencée par le fait que la rationalisation libère une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, et cela précisément dans un territoire qui souffre déjà d'un grave chômage. Il semble intéressant de noter que la majorité des travailleurs de l'usine ne proviennent pas de la Vallée d'Aoste, mais sont venus, entre la première et la seconde guerre mondiale, de Venise et de Trieste.

18. L'entreprise possède son propre charbon, mais les mines ne produisent que de l'anthracite. Le charbon est presque entièrement utilisé par l'usine et sert surtout à alimenter une centrale thermique. La principale source d'énergie de l'entreprise est l'énergie hydroélectrique. La centrale thermique ne sert qu'à compléter la production insuffisante des mois d'hiver. L'usine est manifestement tributaire, dans une large mesure, du débit des centrales hydrauliques. Au moment où votre commission l'a visitée, certains secteurs ne travaillaient pas, faute de courant, comme cela se produit chaque hiver. L'entreprise projette de construire une centrale à bassin d'accumulation pour obvier à ces difficultés.

L'entreprise dispose d'une grande mine de fer, d'où elle extrait un minerai riche, pur, presque exempt de soufre et de phosphore. Selon les renseignements qui nous ont été fournis, les frais d'exploitation sont relativement peu élevés; le minerai brut se traite facilement. La production du fer et de l'acier est entièrement fondée sur le minerai; on n'utilise pas de ferraille achetée ailleurs.

Dans ces conditions, la structure des frais d'exploitation du minerai revêt une importance toute spéciale. En ce moment, l'entreprise procède à des investissements considérables dans les mines de fer, pour y mécaniser l'abatage, moderniser l'extraction et l'acheminement vers le haut fourneau et améliorer le traitement du minerai. Le programme d'investissements porte sur environ un milliard de lires et serait financé de la manière suivante :

500 millions de lires, apport de l' « Imi »;

300 millions de lires provenant du prêt américain accordé à la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

200 millions de lires, part d'autofinancement.

La Haute Autorité a d'ailleurs mis à la disposition de l'entreprise une somme de 500.000 dollars qui correspond à peu de chose près au montant prévu, soit 300 millions de lires.

L'entreprise n'a pas d'acièrie Martin. La fonte en fusion est soufflée dans quatre convertisseurs Bessemer. L'acier Bessemer est enfourné à l'état liquide dans le four électrique (Procédé Duplex). Outre l'acier Bessemer, on n'enfourne dans le four électrique que 25 à 30 % de chutes d'usine. Le problème de la ferraille ne se pose pas.

19. L'usine produit des aciers spéciaux, elle ne fabrique pas d'acier normal. On s'explique dès lors les chiffres qui expriment la capacité annuelle et la production effective en 1954 :

	Capacité en 1954	Production en 1954
Fonte	260.000 t	151.000 t
Acier brut	190.000 t	130.000 t
Acier laminé	100.000 t	92.000 t

L'entreprise a un blooming, un train à billettes et en outre un laminoir à fil pour fils en aciers spéciaux et au carbone, ainsi que des laminoirs à froid et des tréfileries à bandes étroites, à tôles embouties et à profilés spéciaux.

La transformation s'effectue à l'aide de presses, de forges, d'étampes et de chaudronneries.

L'usine se caractérise par sa production de qualités supérieures d'innombrables profilés, chaque profil étant fabriqué en quantités relativement minimes.

20. La modernisation de l'extraction de minerai de fer sera achevée à l'aide des investissements en cours. Les hauts fourneaux, aciéries et laminoirs devront encore subir certains travaux de modernisation qui ne paraissent toutefois pas devoir être de très grande envergure. Dans l'ensemble, les installations ne semblent pas très modernes.

On estime que la modernisation de l'extraction du minerai permettra de diminuer de 10 à 12 % les frais d'exploitation. Les travaux de modernisation à effectuer dans les autres sections de l'entreprise ne semblent pas devoir faire baisser notablement les coûts de production. Après les conversations qu'elle a eues, votre commission est portée à croire que ces abaissements des coûts de production ne suffiront pas à adapter ceux-ci à la situation résultant de la concurrence dans la Communauté.

Aciéries Fiat

21. Votre commission s'est contentée de visiter les aciéries Fiat. Il n'avait pas été prévu qu'elle s'entretiendrait avec la direction de l'entreprise ou avec des délégués du personnel. Aussi le rapport devra-t-il se limiter à tirer les conclusions des résultats de la visite, de conversations avec certains responsables des usines Fiat, ainsi que de la documentation qui nous a été remise.

Les usines Fiat sont une entreprise privée occupant au total 71.000 personnes dans 15 unités de production. Environ 4.600 personnes travaillent à l'aciérie et au laminoir. Les usines Fiat fabriquent surtout des véhicules et des moteurs pour tous les genres de transports : par voie terrestre, maritime et aérienne.

22. La structure de l'entreprise se caractérise par une concentration verticale très poussée. Son programme de production comprend notamment :

Chantiers d'extraction des matières premières : mines de fer.

Première transformation des matières premières : usines sidérurgiques et métallurgiques.

Transformation finale : véhicules de tous genres,

voitures de chemins de fer, de tramways,

avions,

moteurs de toute espèce,

machines-outils, frigidaires, etc...

En outre, l'entreprise a de grands intérêts dans l'industrie des carburants.

Fiat fournit 90 à 95 % de la production italienne de voitures automobiles et environ 50 % de la production de camions et d'autobus.

En poussant aussi loin sa concentration verticale, l'entreprise a acquis une grande puissance financière, car le cycle de travail de l'usine comprend également la transformation finale. En conséquence, elle a pu procéder à de larges investissements en recourant presque exclusivement à ses propres moyens. Elle a également pu se procurer sur le marché des capitaux, à des conditions relativement intéressantes, une petite partie des fonds dont elle avait besoin. 10 à 15 % des investissements ont été financés par l'aide américaine.

23. Fiat ne dispose dans son aciérie que de deux fours électriques pour la production de fonte. Elle se procure en d'autres usines la fonte qui lui manque. Toutefois, la production d'acier dépend surtout de la ferraille qui représente 70 à 75 % des quantités enfournées.

Les bénéfices et la prospérité financière de l'entreprise ont également profité à l'aciérie et au laminoir. Votre commission a entendu déclarer que, pratiquement, 75 % des installations de l'aciérie et du laminoir étaient nouvelles et dataient d'après la guerre. Ces installations nouvelles et ultra-modernes comprennent notamment :

un blooming; un laminoir continu à billettes; une cage de laminoir à froid réversible; un train continu à tôles minces.

Usines Ilva, à Bagnoli

24. L'usine de Bagnoli, près de Naples, est une des plus importantes usines de hauts fourneaux et aciéries Ilva en Italie. Les deux tiers de son capital sont aux mains de la Finsider (Società Finanziaria Siderurgica), c'est-à-dire indirectement aux mains de l'État.

L'importance de la société Ilva dans le cadre de la production sidérurgique italienne ressort des pourcentages de production qui, d'après les renseignements que votre commission a reçus, sont les suivants pour l'année 1954 :

Fonte : environ 52 % de la production italienne; Acier brut : environ 26 % de la production italienne; Laminés : environ 27 % de la production italienne.

C'est le premier producteur d'Italie. Au 31 décembre 1953, elle occupait environ 22.800 personnes (1).

La société Ilva a célébré son cinquantenaire en 1947. Après guerre, elle a exécuté un vaste programme de reconstruction et d'expansion dans le cadre du programme de modernisation et de réorganisation mis au point par la Finsider.

25. Quinze usines sont rattachées à la société Ilva. Leur organisation s'inspire du principe de la concentration horizontale, c'est-à-dire du groupement d'usines d'un stade de production identique ou analogue. La société Ilva ne possède pas d'usines de transformation de l'acier.

La société Ilva compte trois usines intégrées (usines à cycle de production complet, comprenant donc la production de coke, de fonte, d'acier brut et de laminés) :

Bagnoli : environ 404.000 tonnes d'acier brut en 1954; Piombino : environ 266.000 tonnes d'acier brut en 1954; Trieste : environ 46.000 tonnes d'acier brut en 1954.

Bagnoli et Piombino, qui avaient été durement touchées par la guerre, ont été reconstruites dans une large mesure.

La production de fonte et d'acier brut a été concentrée dans les usines métallurgiques intégrées, spécialement à Bagnoli et à Piombino; dans les autres usines, elle a été limitée ou abandonnée. Il faut du reste constater que la division du travail est très poussée entre les quinze usines de la société Ilva.

⁽¹⁾ Y compris le personnel de secteurs d'usine ne relevant pas de la Communauté.

26. Votre commission a appris de source bien informée que la capacité de production de fonte et d'acier brut de l'usine de Bagnoli était la suivante :

Fonte: 460.000 tonnes par an; Acier brut: 600.000 tonnes par an.

Cette capacité n'est dépassée que légèrement par la capacité de production de fonte de la S. A. Cornigliano et par la capacité de production d'acier brut de la S. A. Falck, à Milan.

Bagnoli a produit en 1954 :

environ 383.000 tonnes de coke; environ 377.000 tonnes de fonte; environ 404.000 tonnes d'acier brut; environ 193.000 tonnes de laminés.

L'usine occupe près de 4.000 travailleurs.

Elle est située à proximité immédiate du golfe de Naples et dispose d'un excellent quai de transbordement.

27. Bagnoli est l'exemple même de l'aciérie produisant l'acier en masse. Elle est d'ailleurs la seule aciérie Thomas de toute l'Italie. Les laminoirs ne fabriquent que des profilés, depuis le rail et les autres profilés lourds jusqu'au fil. Le programme de fabrication de Bagnoli ne comprend ni les tôles, ni les feuillards, ni les pièces forgées, etc...

L'usine dispose notamment des installations modernes suivantes :

Fours à réchauffer les lingots;

Blooming;

Laminoir continu à billettes;

Train semi-continu à ronds et à barres;

Installations portuaires de chargement.

Les autres installations sont plus anciennes, en particulier les trains finisseurs.

28. L'usine accorde une attention toute spéciale à la formation professionnelle de sa main-d'œuvre nouvelle. Celle-ci est soumise, dès son embauchage, à une formation systématique et intensive. Lorsque votre commission a visité l'usine, un train de laminoir travaillait en équipe unique faute de main-d'œuvre formée, alors que les commandes étaient suffisamment nombreuses pour justifier un travail par postes doubles ou triples.

III. Résultats de l'étude

29. En ce qui concerne l'industrie sidérurgique italienne, les travaux de votre commission se résument à trois visites, dont une a été complétée par un échange de vues circonstancié et une autre par une brève explication. En outre, des informations ont été recueillies auprès du Secrétaire d'État du ministère de l'industrie et du commerce et auprès des organisations patronales et syndicales. Votre commission a enfin été pourvue d'une abondante documentation écrite.

Il va sans dire qu'une mission d'information accomplie dans ce cadre, sans qu'il soit possible de se livrer à une enquête approfondie ni de procéder, le cas échéant, à la vérification des éléments recueillis, ne peut que donner des impressions générales plus ou moins conformes à la réalité et sur lesquelles aucun jugement définitif ne peut être fondé. Néanmoins, la mission nous a laissé quelques impressions marquantes dont elle vous fera part ci-après, sous la réserve générale que nous venons de formuler.

30. Le développement de l'industrie sidérurgique italienne est le fruit d'un grand effort accompli par toute la nation. Il fait partie intégrante d'un vaste programme qui, débordant le secteur purement économique, tend à la réparation des dommages causés par la dernière guerre mondiale et qui ont gravement atteint l'économie italienne et à un renouvellement radical de celle-ci, notamment en remédiant à des faiblesses structurelles, en augmentant le potentiel industriel et relevant le niveau de vie dans des régions souffrant d'un retard économique. En conséquence, des moyens financiers considérables tirés du revenu national ont été affectés à l'industrie sidérurgique, en particulier par l'intermédiaire de la Finsider. D'autre part, l'évolution en cours dans l'industrie sidérurgique est en rapport étroit avec le développement de l'ensemble de l'économie italienne. Les deux exercent l'un sur l'autre une action réciproque et l'on se rend bien compte à quel point le secteur économique du charbon et de l'acier, qui relève du marché commun, s'imbrique dans l'ensemble de l'économie nationale.

Il s'avère, à l'expérience, que la fusion des marchés des six États de la Communauté en un marché commun du charbon et de l'acier ne sera que le fruit d'une longue évolution. L'intégration du marché italien dans le marché commun est retardé du fait de la situation géographique de l'Italie et des mesures de protection que prévoit le Traité. La combinaison de ces deux éléments met l'Italie dans une position particulière.

Dans ces conditions, le développement de l'industrie sidérurgique italienne apparaît tributaire, plus largement que dans les autres pays de la Communauté, du développement du marché intérieur et, partant, du développement de l'économie nationale. Les problèmes de la sidérurgie italienne ne sauraient donc être considérés

uniquement comme des problèmes du marché commun, moins encore en Italie que dans les autres pays de la Communauté. Ils ont une importance au moins égale pour le développement de l'économie italienne dans son ensemble.

31. Les mesures d'expansion de l'économie italienne ont entraîné une augmentation considérable de la production industrielle, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

		tion industrielle $8 = 100 \%$	Production d'acier br $1938 = 100 \%$		
	Italie	Communauté	Italie	Communauté	
		. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
1938	100	100	100	100	
1950	125	111	102	97	
1951	142	127	132	116	
1952	144	1 3 3	151	1 2 8	
1953	156	139	150	122	
1954	171	153	181	134	

Ce tableau synoptique permet de tirer deux conclusions :

- a) Le développement a été plus impétueux en Italie que dans les autres pays de la Communauté;
- b) Tandis que dans la Communauté, la hausse de l'indice de la production d'acier brut reste légèrement inférieure à celle de l'indice de la production industrielle, en Italie le premier de ces indices a rejoint, puis dépassé le second.

On serait tenté de conclure que pareil processus, qui semble avoir été accéléré par l'établissement du marché commun et en raison du fait que les mesures de protection en faveur de l'industrie sidérurgique italienne prendront fin à l'expiration de la période de transition, doit provoquer certaines perturbations de l'évolution économique dans son ensemble.

32. Malgré les grands efforts déployés pour développer l'industrie sidérurgique et l'ensemble de l'économie et malgré le succès qui a couronné ces efforts, la consommation d'acier brut en Italie reste extrêmement faible. Ponr l'année 1953, elle s'établit comme suit :

	Danielation	Consommation d'acier brut			
	Population —	globale	par habitant		
Italie Allemagne France-Sarre Benelux	47,2 millions 49,3 millions 44 millions 19,6 millions	4.270.000 t 15.270.000 t 8.815.000 t 3.824.000 t	95 kg 310 kg 200 kg 195 kg		

Il est douteux que l'industrie sidérurgique italienne puisse maintenir le rythme actuel pendant les prochaines années, si l'on songe que les dommages de guerre ont été réparés pour la plupart, que le Gouvernement italien a commencé à réaliser des projets à long terme destinés à résoudre les problèmes structurels du secteur économique et que le marché italien des capitaux restera sans doute fortement sollicité pendant assez longtemps.

Il faut donc compter avec la possibilité que le niveau relativement peu élevé de la consommation d'acier brut et, par voie de conséquence, le volume relativement faible de la production d'acier brut, ne permettront pas à l'industrie italienne de procéder à la modernisation et à la concentration de la production dans une mesure aussi large que c'est le cas dans les autres États de la Communauté où la consommation d'acier brut atteint un niveau supérieur. L'impression générale qui s'en dégage et qu'il reste à vérifier à l'aide d'une enquête plus approfondie est que l'industrie sidérurgique italienne ne parviendra probablement pas, avant l'expiration de la période transitoire, à adapter le niveau de ses coûts de production à celui des autres pays et à affronter ainsi la concurrence. Votre commission désire signaler à la Haute Autorité la nécessité d'examiner ce problème en temps opportun et avec le plus grand soin.

33. Les mesures de rationalisation de l'industrie sidérurgique ont libéré de nombreux travailleurs qui éprouvent visiblement de grandes difficultés à trouver d'autres emplois. L'attention de votre commission a été spécialement attirée sur ce point par le délégué ouvrier de la Nazionale Cogne, ainsi que par un avis écrit et circonstancié émanant du syndicat des métallurgistes italiens, à Turin.

L'industrie sidérurgique a licencié environ 6.000 travailleurs en 1953 et environ 2.000 en 1954, soit au total environ 8.000 licenciements pour un effectif d'environ 49.000 travailleurs occupés à la production de fer et d'acier en 1953. Le tableau ci-après, qui concerne l'année 1953, donne quelques indications sur les causes de cette évolution :

	Italie	Communauté, moins l'Italie
Production d'acier brut	3.520.000 t 48.751 t	36.136.000 t 361.646 t
Effectifs Production d'acier brut par ouvrier	48.751 t 72 t	100 t

Ce tableau montre que la main-d'œuvre de l'industrie sidérurgique italienne est trop nombreuse. Les raisons en ont été et en sont vraisemblablement encore la vétusté des installations et le morcellement de l'industrie; il s'y ajoute des raisons politiques, notamment les priorités d'emploi accordées aux anciens combattants après 1945.

34. A la fin de 1953, la Haute Autorité a fait procéder à une enquête dont la conclusion a été que ces répercussions du processus de rationalisation sur le marché du travail ne pouvaient être directement attribuées à l'établissement du marché commun, mais que l'industrie sidérurgique était contrainte d'intensifier le rythme de son développement technique tandis que l'État se voyait dépouillé de certains moyens d'action dont il disposait normalement pour influencer la vie économique et obvier aux inconvénients de la rationalisation et de la modernisation de l'industrie sidérurgique italienne. L'évolution actuelle, que traduisent les éléments contenus dans l'Annexe II, ne permet pas de supposer que ce problème du licenciement de la main-d'œuvre se résoudra de lui-même grâce aux progrès de l'expansion économique. Alors que l'indice de la production industrielle (1938 = 100 %) passait :

de 95 % en 1947 à 156 % en 1953

le nombre des chômeurs inscrits s'élevait de 1.620.000 à 1.947.000. Le tableau figurant à l'Annexe III rend compte de cette évolution dans une certaine mesure. Il fait apparaître, en effet, que l'augmentation de la production a surtout eu pour effet de donner un plein emploi à une main-d'œuvre que les entreprises occupaient déjà, mais qui ne travaillait que 40 heures ou moins de 40 heures par semaine dans les premières années qui suivirent la guerre.

35. Malgré le grave chômage qui sévit en Italie, l'industrie sidérurgique manque de main-d'œuvre suffisamment formée pour assurer la relève. Les entreprises sidérurgiques conjuguent leurs efforts pour former la main-d'œuvre qu'elles embauchent. C'est à l'usine de Bagnoli de la société Ilva que votre commission s'est fait exposer ce problème et a été renseignée sur les solutions qui ont été tentées dans le cadre de la société Ilva. Des cours de formation sont systématiquement organisés à l'intention des ouvriers, du personnel de maîtrise et des ingénieurs. Une partie de ces cours concerne toute l'entreprise, les autres cours se donnant dans les diverses usines. Votre commission s'est entendu déclarer, qu'en principe, personne ne travaillait dans l'entreprise sans avoir suivi préalablement des cours de formation professionnelle. De toute évidence, le problème est d'une particulière gravité.

L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE DU BASSIN DE SULCIS

I. Importance économique du bassin charbonnier de Sulcis

36. L'augmentation de la consommation globale d'énergie en Italie est constante et relativement importante. En 1938, la consommation était d'environ 23,1 millions de tonnes équivalent charbon (1); en 1953, elle était passée à environ 36,6 millions de tonnes équivalent charbon, l'augmentation étant donc d'environ 60 %.

La consommation globale d'énergie peut être ventilée comme suit, par source d'énergie :

	1938	1953
Charbon Énergie électrique hydraulique et géothermique Huile lourde Gas-oil et huile diesel Benzine Gaz naturel Gaz liquéfiés	55,6 % 29,8 % 7 % 2,2 % 5,4 % —	28,5 % 36,6 % 15,7 % 3,7 % 7,9 % 6,8 % 0,8 %
	100,0 %	100,0 %

Le charbon perd donc constamment du terrain par rapport aux autres sources d'énergie. Il a pu se maintenir essentiellement dans les centrales thermiques et dans l'industrie chimique.

Vu l'augmentation de la consommation globale, le charbon est resté stationnaire, si l'on considère la consommation en chiffres absolus. Depuis 1947, la consommation de charbon a oscillé constamment entre 10 et 11 millions de tonnes par an.

- 37. Le charbon des bassins charbonniers italiens ne couvrant qu'une minime partie des besoins de l'industrie italienne, l'approvisionnement dépend essentiellement des importations. La moyenne des tonnages annuellement importés est d'environ 9 millions de tonnes de charbon se répartissant comme suit :
 - 5,8 millions de tonnes pour la cokéfaction, fabrication de gaz, etc.;
 - 1,6 million de tonnes pour les chemins de fer;
 - 1,6 million de tonnes pour le reste de l'industrie.

⁽¹⁾ A 7.400 calories.

Les charbons importés se répartissent comme suit, par pays de provenance :

Allemagne : 30 à 40 %; États-Unis : 20 à 30 %; Royaume-Uni : 15 à 20 %.

38. L'Italie possède des réserves de lignite dans le centre du pays et des gisements houillers en Italie septentrionale et en Sardaigne.

Les principaux bassins de lignite sont :

celui de Valdarno : lignite;

celui de Grossetano : houille piciforme;

celui d'Ombrie : lignite.

Le liquide extrait sert en premier lieu à la production d'énergie électrique sur place et à la fabrication de briquettes pour l'usage domestique. Il est employé, en outre, dans l'industrie chimique. Sa production ne participe que faiblement à l'approvisionnement du pays en énergie électrique.

La houille n'est pratiquement exploitée en Italie continentale que dans un seul gisement s'étendant de La Mure à la frontière suisse en passant par le Saint-Bernard et le Val d'Aoste. Il s'agit de charbons anthraciteux que l'on a également utilisés comme combustible en période de pénurie, notamment pendant les deux guerres mondiales. Aujourd'hui, l'extraction est limitée aux tonnages nécessaires à l'industrie sidérurgique et sert principalement à la production d'énergie, 80.000 tonnes ont été extraites en 1952. Aussi l'importance de la production d'anthracite est-elle minime. Le principal siège d'extraction de ce gisement charbonnier d'Italie septentrionale est le charbonnage de La Thuile, qui appartient à la Nazionale Cogne.

Le gisement du bassin de Sulcis est plus important. Il est exploité par la Carbosarda, société dont le capital est aux mains de l'État italien. Trois sièges de la Carbosarda actuellement en exploitation dans le bassin de Sulcis ont été terminés en 1938, 1940 et 1941, selon les renseignements fournis par la Carbosarda. Deux d'entre eux ont été fermés pendant la guerre et réouverts en 1946 seulement. C'est en 1952-1953 qu'a commencé la véritable exploitation du bassin aux sièges Corteghiana et Seruci.

39. A la fin de la guerre, du fait de l'insuffisance de l'extraction de charbon et de l'approvisionnement en Europe, des plans furent établis en vue d'une exploitation intensive du bassin de Sulcis. A l'origine, les Américains croyaient devoir aider à financer des plans dont la réalisation aurait fait passer la production annuelle à 4 millions de tonnes. C'est en 1949-1950 que le Gouvernement italien dressa des plans prévoyant que la production serait portée à 3 millions de tonnes.

Le développement des charbonnages fut alors entrepris conformément à ce plan et en vue de constituer trois groupes d'extraction produisant chacun environ 1 million de tonnes par an.

Au fur et à mesure que l'économie européenne sortait du désarroi où la guerre l'avait plongée, les conditions dans lesquelles ces vastes plans d'exploitation avaient été conçus au lendemain des hostilités se modifiaient, elle aussi. L'industrie charbonnière allemande se relevait très rapidement et le charbon allemand réapparut sur le marché. En même temps, d'autres sources d'énergie, en particulier le fuel et le gaz naturel, prirent une importance croissante en Italie. On aperçut ainsi très clairement l'insuffisante rentabilité du charbon extrait à Sulcis; il fallut dès lors adapter le programme d'exploitation aux nouvelles conditions.

40. L'ensemble de la production italienne de houille a atteint, en milliers de tonnes pour

1951	1952	1953	1954	
- Mariana			-	
1.167	1.089	1.126	1.071	

La part que représente le charbon extrait en Italie ne couvre qu'environ 3 % du total des besoins en énergie.

41. En revanche, l'exploitation des mines de Sulcis présente une grande importance pour le développement économique de la Sardaigne. Cette île constitue un territoire sous-développé, aussi bien du point de vue agricole que du point de vue industriel. L'État italien a pris, de concert avec la Regione Sarda (autonome), de nombreuses mesures pour développer l'économie sarde. La Banque de Sardaigne, par l'intermédiaire de laquelle ont été prises toutes les mesures financières pour le développement de l'économie sarde, nous a présenté un rapport détaillé de ses activités. Suivant ce rapport, la banque disposait, en mai 1954, de prêts de pouvoirs publics et de ressources analogues pour un montant global de 9,1 milliards de lires.

A cette date, le montant des subventions accordées était d'environ 6,7 milliards de lires.

Les demandes en cours s'élevaient à environ 8,9 milliards de lires.

42. Les possibilités de développement économique en Sardaigne sont illustrées par le fait qu'il n'y a dans cette île qu'une seule entreprise industrielle de quelque importance, la Carbosarda occupant environ 11.000 personnes. En outre, d'après le rapport de la Banque de Sardaigne pour 1951, 103 entreprises exploitaient les mines, occupant 10.383 ouvriers (100, en moyenne, par entreprise) et 14 usines de transformation employaient 1.115 ouvriers (soit une moyenne de 80 par usine). Dans tous les autres secteurs industriels, les entreprises emploient de 2 à 10 ouvriers. Au total, il y avait, en 1951, en Sardaigne :

38.281 entreprises, avec 117.482 travailleurs, soit une moyenne de 3,3 ouvriers par entreprise.

La structure économique est donc caractérisée par l'existence de nombreuses petites et moyennes entreprises et par la prédominance d'entreprises agricoles ou de transformation de produits agricoles. Vu les circonstances locales, l'intensification du développement industriel doit être menée de pair avec le développement de l'agriculture. De là les difficultés auxquelles se heurte l'application d'un vaste programme de développement qui pourrait, à bref délai, avoir un effet décisif aussi bien sur la consommation d'énergie que sur la situation de l'emploi dans l'île.

II. Principaux problèmes de l'industrie charbonnière de Sulcis

1. — Problèmes de l'extraction et du traitement

43. Les gisements de charbon de Sulcis se trouvent dans la région côtière du sud-ouest et s'étendent sur environ 100 km²; les réserves de charbon exploitable sont estimées, au minimum, à 350 ou 400 millions de tonnes. Au rythme actuel (environ 1 million de tonnes par an), l'extraction est assurée d'une durée de 200 à 300 années, compte tenu de certaines pertes à l'abatage.

Le charbon du bassin de Sulcis est un charbon flambant non cokéfiable à haute teneur en cendres et à très haute teneur en soufre. Environ 50 % de la production brute est actuellement de qualité marchande; 20 % environ sont des bas-produits dont une faible partie seulement est utilisable à l'heure actuelle; 30 % vont au terril.

La majeure partie du gisement, surtout au nord et au nord-est se compose de stratifications régulières aux accidents géologiques relativement peu nombreux. Néanmoins, l'exploitation présente des difficultés dues à la nature de la roche encaissante, ainsi qu'à la dureté et à l'inflammabilité extraordinaires du charbon. Les conditions sont plus difficiles au sud-est du bassin, où la veine est profondément plissée et présente de fréquentes solutions de continuité.

Le rendement par homme et par poste au fond et au jour a été de 540 kg de charbon utilisable, de qualité commerciale, pendant le second semestre de 1954.

44. La société exploite trois sièges :

le siège Serbariu, au sud-est du bassin; le siège Corteghiana, au nord-est du bassin; le siège Seruci, à l'extrémité nord du bassin.

Les trois sièges sont pourvus d'un équipement moderne. Le travail au fond est en grande partie électrifié; chaque siège a ses installations à la surface, y compris son lavoir. Le siège de Seruci est le plus moderne. Le travail au fond y est intégralement électrifié; l'extraction a lieu par convoyeurs à bande; parmi les installations à la surface se trouve un lavoir de construction récente et simple.

Les trois sièges sont reliés au port d'embarquement de San Antioco par un réseau de chemin de fer à voie étroite. La distance du port à Serbariu et à Seruci s'élève respectivement à 12,5 km et 24 km.

45. Dans les premières années d'après guerre, on projetait d'extraire dans ce bassin 3 millions de tonnes de charbon commercial; mais ces projets ont été abandonnés. Les plans réalistes des milieux italiens prévoient que la production sera maintenue au rythme actuel de 1 à 1,1 million de tonnes de charbon commercial, niveau atteint de façon presque constante au cours de ces dernières années. Une telle production correspond à une extraction brute de 2 — 2,2 millions de tonnes. En utilisant les bas-produits dans des centrales thermiques, il serait possible de porter à environ 1,4 ou 1,5 million de tonnes la quantité de charbon utilisable.

Dans ces conditions, le programme d'exploitation devait être modifié en conséquence. Les investissements en cours ont les objectifs suivants :

- a) Réduction des frais d'extraction et de traitement par la concentration de l'exploitation sur le siège moderne de Seruci. Cela permettra en outre une meilleure utilisation du lavoir qui, pour le moment, n'occupe même pas entièrement une seule équipe. D'après les plans de la Carbosarda, les deux autres puits ne seront pas fermés, mais l'extraction sera limitée aux quantités nécessaires pour les maintenir en activité. En même temps, les gisements non rentables pourront être abandonnés. On espère que ces mesures permettront de porter à 900 kg le rendement par ouvrier et par poste fond et jour.
- b) Réduction des frais de transport par la construction d'une installation de chargement dans le port tout proche de Porto Vesme et par l'utilisation d'un transporteur aérien par câble.
- c) Possibilité d'utiliser les bas-produits par la construction d'une centrale thermique moderne à Porto Vesme. La centrale aura une capacité maximum de 64.000 kw.

Suivant les indications de M. Battista, Secrétaire d'État, les investissements opérés jusqu'ici pour moderniser les mines de Sulcis s'élèvent à environ 17 milliards de lires. Les constructions prévues sous b) et c) ont été visitées par la commission et sont déjà bien avancées.

46. Même après la réalisation du plan de modernisation et de rationalisation, le charbon de Sulcis aura très vraisemblablement à lutter contre la concurrence

du charbon extrait dans le reste de la Communauté. Les conditions géologiques ainsi que les qualités physiques du charbon entraînent des frais d'extraction et de traitement relativement élevés; ils se trouveront quelque peu diminués du fait que la profondeur de l'abatage varie entre 150 et 750 mètres. Les qualités marchandes contiennent une assez forte proportion de cendres et de soufre. Environ 65 % de ce charbon consiste en fines et 35 % en noix et gailleteries. De plus, il possède un pouvoir calorifique peu élevé, d'environ 6.000 kcal. Dans ces conditions, même si on réussit à trouver de nombreux consommateurs pour les basproduits, les ventes subiront toujours fortement la pression des prix. C'est pourquoi les mines de Sulcis, autant qu'on peut le prévoir, se rangeront toujours, de l'avis de tous les intéressés, parmi les bassins marginaux, c'est-à-dire parmi les bassins dans lesquels les frais de production seront de toute façon insuffisamment couverts par le prix de vente. Il ne semble pourtant pas exclu que, si on applique les mesures de rationalisation nécessaires, ce prix puisse arriver à couvrir au moins les frais d'exploitation, pour autant qu'il ne se produise pas de changements importants dans les conditions de production et de vente.

2. — Problème des débouchés

47. Le charbon extrait dans le bassin de Sulcis se vend dans la proportion de 25 à 30 % en Sardaigne et de 70 à 75 % sur le continent et en Sicile. Selon les renseignements fournis par le Ministère italien de l'industrie, les ventes des années 1953 et 1954 ont été les suivantes :

Ventes en Sardaigne.

	1953	1954
Cabotage et marine de guerre	34.279	39.657
Chemins de fer	50.517	50.355
Centrale électrique Santa Catarina	38.684	137.426
Clients divers	64.631	71.715
	188.111	299.153
Ventes en dehors de la	Sardaigne.	
Centrales thermiques	320.345	307.444
Clients divers	503.007	356.285
	823.352	663.729
Total:	1.011.463	962.882

Le charbon vendu en 1954 en dehors de la Sardaigne a été acheminé approximativement par moitiés vers le continent et en Sicile.

48. Les principaux clients en Sardaigne sont donc les centrales thermiques dont les besoins dépendent toutefois de l'offre de courant d'origine hydraulique. Viennent ensuite la navigation et les chemins de fer.

Sur le continent et en Sicile, la majeure partie des livraisons va aux centrales thermiques, puis à quelques usines, en particulier des cimenteries et des tuileries. Vu la haute teneur en substances volatiles, les locomotives utilisant ce charbon doivent être pourvues de chaudières spéciales dont sont équipés les chemins de fer sardes; aussi le charbon de Sulcis n'entre-t-il pas en ligne de compte pour couvrir les besoins des chemins de fer de l'Italie continentale.

49. Les qualités marchandes des charbons de Sulcis se heurtent, sur le continent et en Sicile, à une concurrence de plus en plus vive; il faut donc s'attendre à voir un certain nombre des clients actuels réduire encore leurs commandes. En revanche, il semble qu'on puisse escompter une certaine augmentation des ventes en Italie méridionale et en Sicile due à l'importance croissante des centrales thermiques. Tout bien considéré, il semble que l'on ne pourra assurer la vente de 1,4 à 1,5 million de tonnes de charbon qu'en cherchant de nouveaux débouchés en Sardaigne, spécialement pour les bas-produits et l'énergie obtenue à l'aide de ceux-ci.

Actuellement, la vente des bas-produits est faible. Vu le coût des transports, il semble exclu qu'on puisse les écouler en Italie continentale et en Sicile. Ils ne sont donc utilisables qu'en Sardaigne.

- 50. Au cours de sa mission, votre commission n'a pu obtenir aucun renseignement concret sur les plans de valorisation de la Sardaigne. Les possibilités de trouver de nouveaux débouchés pour le charbon de Sulcis sont très diversement appréciées. Selon les renseignements fournis par des milieux syndicaux, un vaste plan de valorisation avait été établi par un Comité spécial travaillant avec l'appui de l'Institut Rockfeller; mais comme ce plan exigeait pour sa réalisation d'énormes moyens financiers qui n'auraient produit leurs fruits qu'à long terme, il semble avoir été abandonné.
- 51. Il existe des plans plus concrets en ce qui concerne l'utilisation du charbon du gisement dans l'industrie chimique et pour la gazéification. L'industrie chimique s'intéresserait à la récupération du soufre; aussi a-t-on installé une station d'essai. Le projet de gazéification est actuellement à l'étude. Selon les indications que votre commission a reçues, les problèmes techniques seraient résolus. Il semble douteux que la gazéification puisse être rentable.

Une centrale thermique pouvant absorber une quantité importante des basproduits est en voie d'achèvement dans le port de Porto Vesme. On prévoit, pour le début, l'utilisation de 150.000 tonnes de bas-produits. En fonctionnant à plein rendement, la centrale pourra couvrir tous les besoins de courant des mines de Sulcis et la moitié des besoins d'électricité de toute la Sardaigne.

Au reste, votre commission n'a pu se persuader qu'il y existe des programmes de valorisation, vastes et réalistes, qui puissent déployer rapidement leurs effets,

de manière que, dans un avenir rapproche, de plus larges debouches souvrent au charbon de Sulcis. Elle est d'avis que la Haute Autorité devrait entreprendre, en collaboration avec le Gouvernement italien, une enquête sur les possibilités d'utilisation du charbon de Sulcis, en particulier dans le domaine de l'industrie chimique.

3. - Problèmes sociaux

- 52. La population de la Sardaigne s'élève à 1,3 million d'habitants. Depuis 1935, la population et le chômage ont augmenté parallèlement. En 1935, on comptait 15.400 chômeurs, en 1948, 25.200 et en 1952, 41.900 (1). Il s'agit là manifestement de personnes en chômage complet. En tout cas, au cours de nos conversations avec les syndicats, on nous a donné le chiffre de 50.000 à 60.000. Le chômage atteint donc des proportions effrayantes.
- 53. D'après les indications qui nous ont été fournies, le plan de modernisation prévoit pour les mines de Sulcis l'économie de 2.500 travailleurs; au moment de notre visite, on prévoyait le prochain licenciement de 1.000 ouvriers dont on espère qu'ils pourront être employés dans l'agriculture. Au cours de conversations avec des représentants syndicaux, il nous a été indiqué que depuis la fin de la guerre, un nombre beaucoup plus considérable d'ouvriers avaient été licenciés par suite des travaux de modernisation.

Les licenciements de la Carbosarda, qui occupe actuellement environ 11.000 travailleurs, sont particulièrement importants, parce qu'ils se produisent dans une région relativement petite; au sud de la Sardaigne où la grande majorité de la population, 50.000 personnes environ, vivent des mines de la Carbosarda.

Les houillères étant la seule industrie importante et qui demande une maind'œuvre considérable, on peut admettre que la plus grande partie des chômeurs sont des travailleurs agricoles.

54. Ainsi qu'il résulte du rapport de la Banque de Sardaigne, on essaie dans le pays d'endiguer le chômage selon les possibilités locales. Mais, étant donné le grand nombre des petites entreprises, on n'a pu créer jusqu'ici que 100 à 200 nouvelles possibilités d'emploi au maximum dans chaque cas, même en prenant des mesures importantes pour aider et relever l'économie; le plus souvent même, on n'a pas atteint ces chiffres. Votre commission n'a pu apercevoir d'éléments concrets qui permettraient d'amorcer la résorption du chômage dans une mesure correspondant à son importance.

をおいれているとうにいいなるとなるのかのあるいのといれているという!

⁽¹⁾ Rapport de la Banque de Sardaigne.

4. Problèmes financiers

55. Jusqu'à la fin de l'année 1954, l'entreprise a subi un handicap du fait que la situation de ses avoirs et de son capital n'était pas claire. Les pertes des années précédentes et le volume des investissements opérés grevaient si lourdement l'entreprise qu'un assainissement financier était inévitable.

La situation devint plus claire à la fin de l'année 1954, lorsque fut promulguée la loi sur la réorganisation du bassin charbonnier sarde. En vertu de cette loi, une somme de 12 milliards de lires prêtées directement ou indirectement par l'État pour la couverture des pertes et des charges d'investissements fut transformée en subvention, de sorte que les pertes d'exploitation sont compensées jusqu'en 1953.

En outre, l'État italien met à la disposition de la Carbosarda, en souscrivant des parts, 8 milliards de lires en argent frais affectés au rachat d'onéreuses dettes bancaires à court terme et au renflouement du fonds de roulement; cette somme est payable en quatre tranches annuelles.

Les pertes de l'exercice 1953-1954 ont été compensées au moyen d'avances à valoir sur les paiements de péréquation dus en vertu du § 27 de la Convention relative aux dispositions transitoires. Pour l'exercice 1954-1955, une avance de 0,45 milliard de lires a été versée. Le montant définitif des paiements de péréquation est actuellement à l'examen.

Ainsi les difficultés financières ont-elles été surmontées pour une bonne part. Au cours de sa brève visite, votre commission n'a pu acquérir la certitude que la Carbosarda n'est pas grevée de charges financières trop lourdes. S'il faut en croire un mémoire de la « Regione Sarda » qui fut remis à votre commission, il existe en tout cas aujourd'hui encore un emprunt dont l'amortissement ne semble pas assuré : il s'agit de 3,5 milliards de lires investis dans la centrale thermique de Porto Vesme.

56. D'après les indications qui nous ont été données, le déficit des mines est actuellement d'environ 4 milliards de lires. On espère que les mesures de modernisation en cours permettront d'abaisser de 3.000 lires le coût de la tonne de charbon marchand, l'abaissement total étant ainsi de 3,4 à 3,5 milliards. Il ne resterait alors, au bout de deux ans, qu'un déficit annuel de 500 à 600 millions de lires. La suppression de ce déficit dépendrait de l'augmentation de la consommation du charbon en Sardaigne; selon les experts que nous avons entendus, il se peut que ce but soit atteint non pas déjà dans deux ans, mais en tout cas dans un avenir relativement proche. A cet égard, il faut noter que les auteurs du mémoire de la « Regione Sarda » estiment nécessaire de proroger la péréquation au moins pendant trois ans, car le

plan d'exploitation de la Carbosarda prévoit qu'une moyenne d'extraction et des coûts d'exploitation plus favorables ne pourraient être obtenus que dans un avenir plus lointain. Dans l'ensemble, ces estimations paraissent trop optimistes.

57. L'Italie demandera que le déficit des deux prochaines années soit couvert par une prorogation du système de péréquation prévu au § 27 de la Convention relative aux dispositions transitoires. Le représentant du Gouvernement italien espère qu'un accord pourra être obtenu sur ce point au sein du Conseil des Ministres et que cet accord suffira du point de vue juridique. Aucune discussion n'a eu lieu en commission.

III. Résultats

- 58. Les conclusions auxquelles est parvenue votre commission, à la suite de ses discussions approfondies avec les différents services italiens en Sardaigne et à Rome, et par l'étude des nombreux documents dont elle disposait, se résument comme suit :
- 59. Les besoins italiens en énergie ne sont couverts que pour 3 % par le charbon extrait en Italie, c'est-à-dire principalement à Sulcis en Sardaigne. A côté de l'énergie hydroélectrique et géothermique, le fuel et le gaz naturel prennent une importance croissante. Il s'agit donc là d'une concurrence intérieure toujours plus sérieuse faite par d'autres sources d'énergie. Dans la mesure où les besoins en énergie se traduisent par un besoin de charbon, ils ne sont couverts qu'à raison de 10 % par la production intérieure; le reste, 90 %, est fourni par les importations. Étant donnée la faible importance de ses gisements, l'Italie ne peut se fermer aux importations de charbon étranger. La pression de la concurrence du charbon étranger est dès lors inévitable.

Les difficultés auxquelles se heurtent les mines de Sulcis proviennent donc surtout du fait que l'on trouve, en Italie même, des produits de concurrence en de fortes quantités et à bon marché et que, peu après la guerre, le marché mondial du charbon et, partant, les importations de charbon en provenance de l'étranger ont repris toujours davantage. De toute façon, l'établissement du marché commun n'est pas directement à l'origine des difficultés contre lesquelles les charbonnages de Sulcis ont à lutter.

60. Vu les conditions géologiques et la nature du charbon de Sulcis, l'exploitation des gisements entraînera toujours des frais relativement élevés. Sa composition chimique et sa nature physique, en particulier sa forte teneur en cendres et en soufre, le condamnent à une utilisation limitée. L'écoulement en Italie continentale est en outre gêné par le coût élevé des transports et des opérations de chargement. Dans ces conditions, il ne faut pas escompter que le charbon puisse s'adapter aux conditions générales de la concurrence en Europe.

Le problème des bassins marginaux se trouve donc posé dans le cas des mines de Sulcis. Pour le discuter, il faut considérer qu'il y a des bassins marginaux dans d'autres pays de la Communauté. L'originalité du bassin de Sulcis consiste, semble-t-il, dans le fait que son charbon n'a qu'un marché étroit et bien délimité; il ne peut donc pas concurrencer de façon sérieuse le charbon produit dans les autres pays de la Communauté.

- 61. Les mines de Sulcis ont, néanmoins, une grande importance pour la politique économique et sociale italienne et cela pour trois raisons :
 - a) Le charbon de Sulcis est la source d'énergie naturelle pour le développement économique de la Sardaigne qui ne pourra être réalisé qu'à longue échéance.
 - b) La fermeture ou une limitation sérieuse de l'exploitation des mines de Sulcis risque de provoquer de graves difficultés sociales, étant donné que 50.000 personnes environ tirent leurs moyens d'existence de cette exploitation.
 - c) Les autorités italiennes compétentes estiment manifestement, elles aussi, que les mines de Sulcis doivent être maintenues en activité pour des raisons d'ordre national, afin qu'en cas de pénurie, notamment si les arrivages de charbon d'importation font défaut, il reste possible de combler les lacunes.

Il résulte de ces considérations que dans le cas des charbonnages de Sulcis, il ne s'agit pas, si l'on interprète strictement le Traité, d'un problème d'adaptation au sens du § 23 de la Convention relative aux dispositions transitoires et de l'article 56 du Traité. Ces dispositions partent de l'idée qu'une entreprise qui est dans une situation difficile peut être remise en état d'affronter la concurrence grâce à des transformations à opérer dans des délais relativement brefs (cf. également le § 27 de la Convention relative aux dispositions transitoires) ou bien qu'il faut procéder à sa fermeture en raison de sa rentabilité insuffisante. Or, de l'avis de votre commission, ces conditions ne sont manifestement pas réalisées dans les charbonnages de Sulcis.

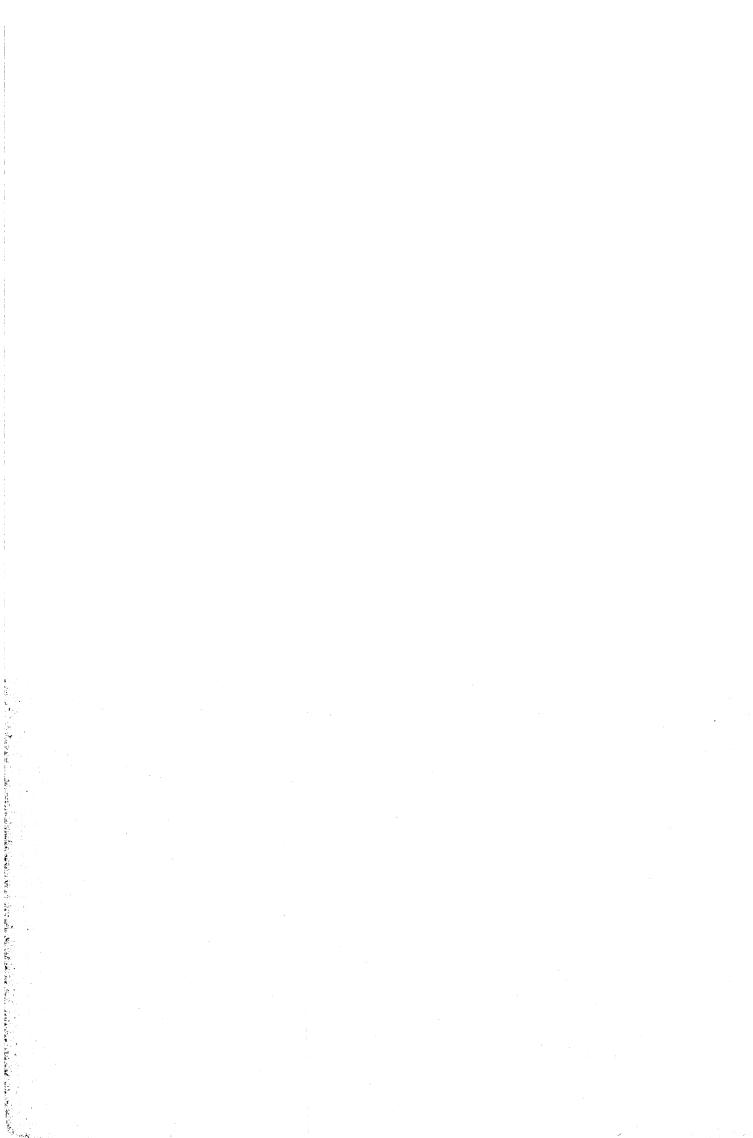
- 62. Votre commission est d'avis que les questions décisives suivantes se trouvent posées et doivent être examinées et discutées soigneusement :
 - a) Le fait que l'économie minière du marché commun est en partie étroitement liée à l'économie nationale des différents pays permet-il de conclure que, suivant les circonstances, des bassins marginaux devraient être maintenus?
 - b) S'il est répondu affirmativement à cette question, il faudra décider si le maintien des bassins marginaux, qui est conditionné par des considérations nationales, doit être à la charge des pays membres de la Communauté ou si les frais qui en résultent doivent être considérés comme des charges nationales.

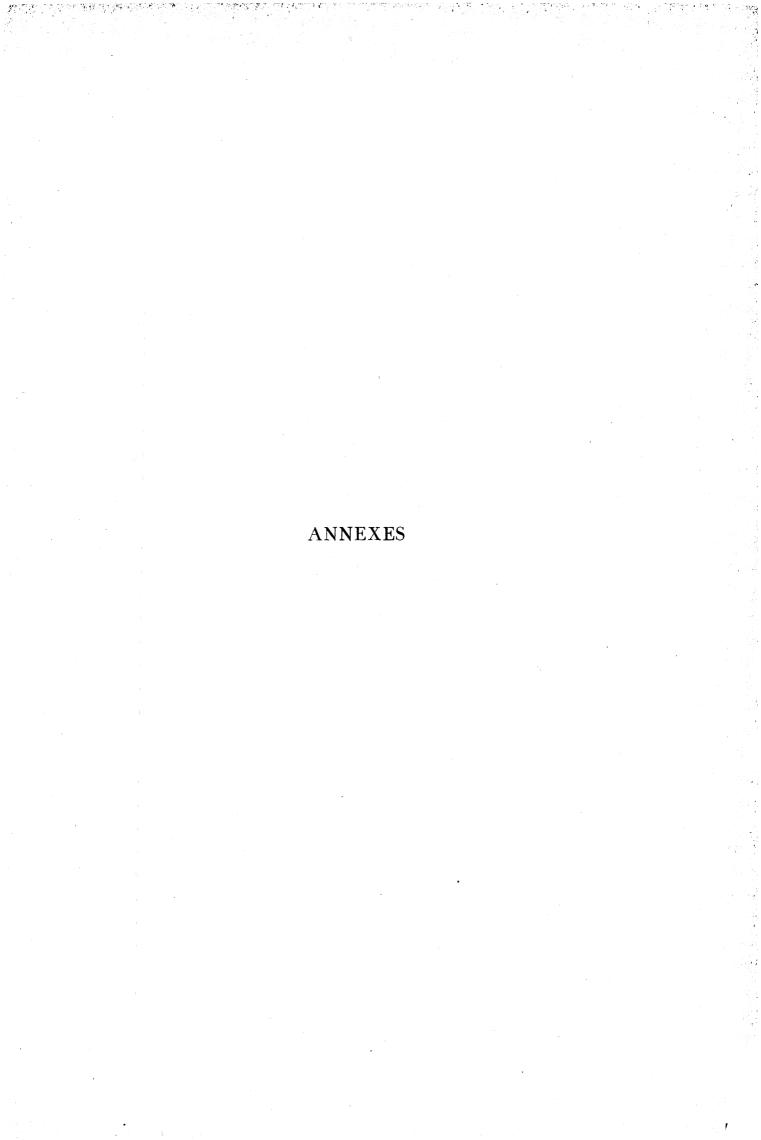
Burk Land King State Burk State Contract

- c) Quelles conclusions faut-il tirer en revanche si l'on admet que l'importance des sièges marginaux est telle que non seulement le charbon extrait sous un régime de subventions est écoulé sur le marché local, mais qui nuit encore à l'écoulement du charbon non subventionné?
- d) L'alinéa 3 du § 23 de la Convention relative aux dispositions transitoires et l'alinéa 2 de l'article 54 du Traité permettent-ils de favoriser, grâce à l'aide de la Communauté, un développement économique de la Sardaigne, en dehors du secteur charbonnier, propre à assurer l'écoulement du charbon de Sulcis?
- e) Ces mesures qui servent essentiellement l'économie intérieure des États, peut-on raisonnablement exiger des autres pays membres de la Communauté qu'ils en supportent le poids aussi longtemps qu'on n'a pas la certitude que tous les pays membres de la Communauté en recueillent les fruits grâce à une politique commune en matière économique, ce qui implique également une normalisation des relations monétaires?
- 63. Votre commission estime que la Haute Autorité devrait entreprendre une enquête sur les mines marginales existant dans la Communauté, pour servir de base à l'examen de ces questions. Cette enquête devrait en particulier permettre de dire :
 - a) quelles sont les mines qui doivent être actuellement qualifiées de marginales; quelle est leur situation financière et quelles sont les possibilités d'améliorer le rapport entre les frais et les recettes;
 - b) quelle est l'importance de ces mines dans le cadre de la politique charbonnière générale de la Communauté, notamment en ce qui concerne la couverture des besoins, l'influence sur les conditions de la concurrence sur le marché commun et les conséquences sociales;
 - c) quelle est l'importance de ces mines dans le cadre de l'économie nationale dont elles relèvent.

REMARQUE FINALE

64. Avant de conclure le présent rapport, votre commission tient à exprimer sa gratitude pour l'appui qu'elle a trouvé dans tous les milieux italiens intéressés. L'organisation de la mission d'information fut parfaite. M. Battista, Secrétaire d'État représentant le Ministre italien de l'industrie et du commerce, a exposé en détail devant votre commission la situation de l'industrie sidérurgique et les problèmes de l'industrie charbonnière de Sulcis. Les représentants des autorités régionales et municipales, les responsables des organisations patronales et ouvrières ont mis un empressement digne d'éloges à documenter votre commission. Celle-ci a été très touchée par les nombreuses expressions d'une cordiale hospitalité, en particulier par la réception offerte par le Président du Sénat italien. D'autre part, M. Guglielmone, sénateur, vice-président de la commission, qui s'est dépensé sans compter, a contribué pour une large part à la réussite de notre mission.





ANNEXE I

Liste des personnalités

que la commission a rencontrées au cours de sa mission d'étude et d'information

M. Merzagora, Sénateur, Président du Sénat italien

M. E. Battista, Secrétaire d'État au Ministère de l'industrie et du commerce

Me Bondaz, Président de la Région autonome de la Vallée d'Aoste

Me Corrias, Président de la Région autonome de Sardaigne

M. St Caboni, Représentant du Gouvernement italien auprès de la Région sarde

M. Rebecchini, Maire de Rome

Me Peyron, Maire de Turin

Me I. Serra, chef (Assessore) des affaires industrielles et commerciales de la Région sarde

Me Dante Crudele, Président du Conseil d'administration de la S. A. Nazionale Cogne M. G. C. Anselmetti, Directeur général et administrateur délégué de la S. A. Nazionale Cogne Professeur A. Bordin, Administrateur délégué de la S. A. Nazionale Cogne M. A. Pasquali, Conseiller délégué de la S. A. Nazionale Cogne

Professeur V. Valetta, Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de la S. A. Fiat

M. CAMERANA, Vice-président du Conseil d'administration de la S. A. Fiat

M. D. TACCONE, Directeur général des aciéries Fiat, ainsi que d'autres personnalités dirigeantes de la S. A. Fiat

M. V. Landi, Commissaire du Gouvernement pour l'A. C. A. I. Général Rodriguez, Président du Conseil d'administration de la Carbosarda Professeur Ronza, Directeur général de la Carbosarda Professeur Pario Carta, Conseiller de la Carbosarda M. Giorgio Carta, Directeur technique de la Carbosarda M. Marta, Directeur commercial de la Carbosarda

M. Quintieri, Vice-président de la Confindustria

Professeur Manuelli, membre du Comité Directeur de la Confindustria, Vice-président de l'Assider et Directeur général de la Finsider

M. MATTEI, Secrétaire général adjoint de la Confindustria

M. CAPANA, Directeur central de la Finsider

M. Ceretti, Administrateur délégué des aciéries S. A. P. M. Ceretti M. Marrigi, Directeur des « Industrie Siderurgiche Associate (ISA) »

M. BACCARINI, Directeur du Bureau de Rome de l'ISA

Me Ficarelli, Directeur adjoint de l'Association minière italienne

M. GIUNTI, Chef de la Section Communauté européenne du charbon et de l'acier de la Confindustria

Me RANDONE, Directeur général de l'Association des industries du gaz (Italgas)

M. Patrizi, Conseiller délégué de la Cokapuana M. Tomatis, Président de la Commission du coke

M. ZACCONE, Directeur de la Commission du coke

M. A. Boyer, Délégué de la S. A. Solvay

M. CARMAGNOLA, Sénateur, membre du Comité directeur de l'UIL

M. G. Bacci, Secrétaire du Syndicat des mineurs italiens UILMEC

M. A. Сніалі, Secrétaire général du Syndicat des métallurgistes italiens UIL M. D. Сорро, Secrétaire fédéral de la CISL

M. S. PECORARO, Secrétaire général du Syndicat libre des mineurs de la CISL

M. R. Arena, Chef de la Section des relations extérieures et de l'émigration de la CISL M. Mari, Chef de la Section des études et de la formation professionnelle de la CISL

ANNEXE II Statistiques de l'évolution économique et démographique de l'Italie de 1947 à 1954

	Production industrielle	Production d'acier brut	Population globale (fin de l'année)	Nombre des chômeurs inscrits (2)
•	Indice 193	88 (= 100)	Moyenne men	suelle 1.000
1938	100	100	42.874 (1)	810
1947	95	73	45.540 `	1.620
1948	99	91	45.871	1.748
1949	106	87	46.121	1.673
1950	121	102	46.438	1.615
1951	137	132	46.760	1.721
1952	142	152	46.968	1.850
1953	156	151	47.220	1.947
1954	171	180		(2.180)(3)

(1) Territoire actuel.

(2) Total des chômeurs des groupes I et II (travailleurs ayant perdu leur emploi et travailleurs cherchant un premier emploi).
(3) D'après des informations de presse du 31 décembre 1954.

ANNEXE III

Évolution de l'emploi de 1947 à 1954 Ventilation de la main-d'œuvre industrielle

d'après le nombre d'heures de travail hebdomadaire

(en pourcentage)

Ensemb	ole de l'in	dustrie	Industrie métallurgique et mécanique			
moins de 40 h	40 h	plus de 40 h	moins de 40 h	40 h	plus de 40 h	
17,3	17,4	65,3	13,1	18,6	68,3	
					63,2	
					$65,6 \\ 71,2$	
13,0	16,1	70,9			78,4	
15,3	16,3	68,4		13,6	78,7	
12,9	14,7	72,4	7,5	12,0	80,5	
(11.7)	(43.0)	(75.3)	(6.4)	(11.0)	(82,6)	
-	moins de 40 h 17,3 19,7 19,9 15,2 13,0 15,3	moins de 40 h 17,3 17,4 19,7 21,3 19,9 19,3 15,2 19,4 13,0 16,1 15,3 16,3 12,9 14,7	40 h	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	

(Source: Rassegna di Statistiche del Lavoro.)

ANNEXE IV L'industrie sidérurgique italienne en 1954

Nom	Capacité		Effectifs	Production		
Non	Fonte	Acier brut	Enecus	Fonte	Acier brut	Acier laminé
I. 5 usines intégrées (à cycle de production complet) Ilva-Bagnoli Ilva-Piombino Ilva-Trieste Cornigliano Cogne	460.000 250.000 170.000 500.000 260.000	600.000 375.000 62.000 560.000 190.000	3.974 2.805 1.260 2.250 5.739	377.126 202.868 92.355 248.964 150.895	403.603 266.389 46.787 361.870 130.273	192.585 151.564 23.309 135.677 91.732
Total	1.640.000	1.787.000	16.028	1.072.208	1.208.922	594.867
II. 14 grandes usines ou entreprises produisant la fonte en quantité nulle ou peu importante. Capacité acier 100.000 à 600.000 tonnes Falck-Milan Fiat-Turin Breda-Milan Dalmine Ilva-Novi Ligure SIAC Terni Redaelli-Milan Caleotto Bolzaneto 4 autres usines	92.000 42.000 40.000 	630.000 618.000 210.000 285.000 195.000 270.000 150.000 134.000 267.000	4.862 4.620 1.968 935 (1) 2.320 (2) 1.476 1.500 1.026 (3) 1.700 1.973 (4)	88.162 28.918 (7) 14.241 ————————————————————————————————————	418.090 380.345 131.958 306.014 180.336 135.378 140.180 90.087 79.037 68.580 160.369	331.050 343.359 83.188 — (8 157.674 61.926 88.875 75.142 63.585 67.408 177.897
Total	188.000	3.159.000		146.454	2.090.374	1.450.104
 III. 20 usines moyennes produisant la fonte en quantité nulle ou peu importante. Capacité acier 30.000 à 100.000 tonnes IV. 53 petites usines produisant la fonte en quantité nulle ou peu importante 	37.000 51.000	1.149.000	3.345 (5) — (6)	73.852	875.726	793.410
V. Environ 55 laminoirs	91.000	TT1.000	(0)			
moyens et petits ne pro- duisant ni fonte ni acier brut						? (9
Total général	1.960.000	6.542.000		1.292.514	4.175.022	2.784.381

Sources: Ministère italien de l'industrie et du commerce; ASSIDER (Associazione Industrie Siderurgiche Italiane).

Sources: Ministère italien de l'industrie et du commerce; ASSIDER (Associazione Industrie Siderurgiche Italiane).

(1) Sans la production de tuyaux.

(2) Y compris des secteurs dont la production ne relève pas de la Communauté.

(3) Les indications pour 1954 manquaient encore.

(4) Chiffres incomplets.

(5) Le chiffre des effectifs n'a été obtenu que pour neuf usines. Pour deux de ces usines, les chiffres indiqués comprennent le personnel de sections dont la production ne relève pas de la Communauté.

(6) Pour 1954, les données étaient incomplètes. En 1949, ces usines occupaient environ 6.500 personnes.

(7) Fours électriques (fonte) à activité saisonnière.

(8) Tuyaux uniquement.

(9) Ces usines, petites pour la plupart, sont difficiles à recenser. Leur production annuelle est évaluée approximativement à 150.000 tonnes de produits finis de laminage.

ANNEXE V Sociétés sidérurgiques contrôlées par l'État en 1954

NOM	3				
	Fonte	Acier brut	Acier laminé	Effectifs	
I. FINSIDER					
A) Ilva, Gênes	·				
Bagnoli, à Naples Piombino (Livourne) Servola (Trieste)	377.126 202.868 92.355	403.603 266.389 46.787	192.585 151.564	3.974 2.505	
6 autres usines de l'Ilva	1.309 (1)	369.045	23.309 375.832	1.260 env. 6.500 (2)	
Ilva, total	<u>-</u>	1.085.824	743.290	14.500	
B) Cornigliano, Gênes Dalmine, Milan	248.964 —	361.870 306.014	135.677	2.250 935	
Terni, Rome Siac, Gênes		140.180 135.378	88.875 61.926	1.500 1.476	
Finsider, total	922.622	2.029.266	1.029.768	env. 20.000 (2)	
II. COGNE (Aoste)	150.895	130.273	91.732	5.739	
III. BREDA (Milan)	14.241	131.958	83.188	1.968	
Sociétés contrôlées par l'État :				1.000	
Total	1.087.758	2.291.497	1.205.288	env. 27.500 (2)	
Sidérurgie italienne : Total	1.292.514	4.175.022	2.784.381	(2)	

⁽¹⁾ Fonte spéculaire.
(2) Pour certaines usines, y compris le personnel de sections ne relevant pas de la Communauté.

ANNEXE VI

Situation juridique et sociale des entreprises visitées (1)

A. COGNE

1) Raison sociale et forme juridique :

Nazionale Cogne S. p. A., Turin, via San Quintino, 28. Société par actions, fondée en 1923, dont les parts sont depuis longtemps détenues par l'État. N'appartient pas au groupe Finsider.

- 2) Installations et production des usines sidérurgiques d'Aoste :
 - a) Installations:
 - 2 hauts fourneaux au coke;
 - 3 fours électriques à fonte (fours à arc);
 - 4 convertisseurs Bessemer;
 - 18 fours électriques produisant l'acier (à arc et à induction)
 - 9 fours électriques produisant les ferro-alliages; 1 cage à lingots;

 - 1 train dégrossisseur;
 - 4 trains de laminoir à barres et profilés;
 - 2 trains à tôles;
 - 1 cage de laminoir à froid à tôles fines;
 - 1 cage de laminoir à froid à bandes;
 - 1 tréfilerie;
 - 1 atelier d'étirage;
 - 1 fonderie d'acier;
 - · 1 forge d'acier.
 - b) Programme de production:

Fontes spéciales et de qualité;

Coulages;

Ferro-alliages;

Aciers de qualité et tous aciers fins;

Aciers extra-mous au carbone;

Aciers inoxydables;

Produits de laminage;

Tôles;

Pièces forgées;

Laminés à froid;

Tréfilés;

Barres étirées;

Vis.

⁽¹⁾ Sources: Renseignements et documentation des usines visitées; renseignements fournis par le Ministère italien de l'industrie et du commerce; renseignements de l'Assider; Repertorio « Assider » 1949, et complément 1953; Handbuch für den gemeinsamen Markt der Montanunion, Francfort 1954.

c) Production en 1954:

Fonte : 150.895 tonnes Acier brut : 130.273 tonnes Laminés : 91.732 tonnes

d) Personnel de l'usine en 1954 :

Environ 5.750.

- 3) Autres usines et installations appartenant à l'entreprise :
 - a) Mines de fer à Cogne (Vallée d'Aoste):

Mines à une altitude variant entre 2.000 et 2.400 mètres. Le minerai extrait (magnétite) est très pur et contient du sulfate et du phosphate dans des proportions de 0,06 % et de 0,02 %. Installations de préparation (magnétiques) au pied des mines à Cogne, à 1.500 mètres d'altitude. D'autres installations de préparation (installations expérimentales de pelletisation) à l'aciérie d'Aoste.

Extraction en 1953: environ 270.000 tonnes.

b) Mines d'anthracite de La Thuile:

Continuation du gisement de la Vallée de l'Isère avec strates fortement renfoncées.

Les mines se trouvent à 1.490 mètres d'altitude. L'anthracite extrait a une haute teneur en cendres, environ 27 %.

La production annuelle varie entre 65.000 et 80.000 tonnes.

Utilisation à peu près limitée à la centrale thermique de l'aciérie d'Aoste, pour faire face notamment aux besoins des mois d'hiver.

- c) En outre:
- Centrales thermiques et hydro-électriques; on prévoit la construction d'une centrale hydraulique à bassin d'accumulation.

— Carrière pour sable de moulage à Pompiod (Vallée d'Aoste).

— Installations pour la fabrication de produits réfractaires à Castellamonte.

— Constructions mécaniques à Imola (Italie centrale) : Construction de machines de tissage et de tracteurs.

4) Particularités:

C'est la plus grande entreprise de la Vallée d'Aoste, d'où son importance particulière pour l'économie et la situation de l'emploi dans la Vallée d'Aoste, région autonome de la Péninsule. Le haut fourneau et l'aciérie ne travaillent qu'avec leur propre minerai et leurs propres chutes.

B. FIAT

- 1) Raison sociale et forme juridique :
- Fiat S. p. A., Turin, Corso Marconi 10. Société par actions; fondée en 1899. Les actions de cette entreprise sont exclusivement entre les mains de particuliers.
- 2) Installations et production des aciéries Fiat (3 usines à Turin et à Avigliana) :
 - a) Installations:
 - 2 fours électriques à fonte;

6 fours Martin;

15 fours électriques pour acier brut (fours à arc et à haute fréquence);

2 bloomings;

- 1 laminoir continu à billettes;
- 5 laminoirs à profilés;
- 1 train pour fers ronds;
- 1 laminoir à chaud à tôles;
- 3 laminoirs à chaud à tôles minces;
- 3 laminoirs à froid à tôles minces;

1 laminoir réversible quarto;
1 four à recuire;
1 laminoir réversible quarto pour produits larges;
Trains à tubes avec laminoir à pas de pèlerin;
Banc d'arrêt;
Laminoir réducteur à chaud (tubes);
Tréfilerie à froid;
Laminoir à feuillards à froid;
Machines à vis;
Fabrique de ressorts;
Zingueries;
Forges à marteaux, pilons et presses.

b) Programme de fabrication :

Fonte électrique; Acier Martin et acier électrique; Aciers spéciaux; Demi-produits; Ronds, profilés; Tôles fortes, moyennes et minces; Tubes, fil, clous, vis; Produits forgés; Ressorts.

c) Production en 1954:

Acier brut: 380.345 tonnes Laminés: 343.950 tonnes.

d) Personnel:

Plus de 4.620.

- 3) L'entreprise possède en outre :
 - des mines de fer au Piémont et en Sardaigne;

- des centrales thermiques et hydro-électriques;

- des ateliers de construction de charpentes et ponts métalliques;

— des installations pour la fabrication:

de véhicules à moteur de tout genre;

d'avions;

d'automotrices;

de tramways;

de moteurs de tout genre;

de machines-outils;

de machines agricoles;

de frigidaires, etc...

4) Particularités :

Les usines Fiat constituent une des entreprises industrielles les plus puissantes d'Italie. Les 85 % environ de la production des aciéries sont transformés dans les autres ateliers de l'entreprise.

C. ILVA, USINE BAGNOLI

1) Raison sociale et forme juridique :

Ilva S. p. A., Gênes, via Corsica 4. Société par actions, fondée en 1897. L'État possède 66,3 % des actions. Appartient au groupe Finsider.

2) Autres usines de l'entreprise Ilva:

Piombino usines intégrées.

Novi Ligure San Giovanni Valdarno Torre Annunziata aciéries et laminoirs. Lovere Marghera Darfo ferro-alliages et tôles. Cogoletto Follonica fonderies. Savona

Voltri

fabrique de vis et de ressorts.

- 3) Installations et production des usines sidérurgiques Bagnoli, près de Naples :
 - a) Installations:

1 cokerie pourvue de 2 batteries de fours à coke;

2 hauts fourneaux au coke;

4 convertisseurs Thomas;

4 fours Martin;

1 train dégrossisseur à lingots;

1 train continu à billettes;

4 trains à profils;

1 train semi-continu pour ronds et barres;

3 fours électriques pour ferro-alliages.

b) Programme de construction:

Coke et sous-produits;

Fonte;

Ferro-alliages;

Acier Thomas et Martin;

Produits demi-finis;

Profilés;

Barres:

Rails.

c) Production de 1954:

Fonte : 377.126 tonnes Acier brut : 403.603 tonnes Produits laminés finis : 192.585 tonnes

d) Effectifs en 1951:

Environ 3.900.

4) Particularités :

L'Ilva est la principale entreprise sidérurgique italienne. En 1954, elle a produit près de 700.000 tonnes de fonte, environ 1.100.000 tonnes d'acier brut et environ 750.000 tonnes d'acier laminé. Pendant les dernières années, l'Ilva a été réorganisée en vue de sa rationalisation et de sa spécialisation, de sorte que quelques usines ont été temporairement fermées. La concentration s'est opérée dans le cadre de la Société Finsider de laquelle dépendent d'autres entreprises sidérurgiques, une société minière, une entreprise de récupération de la ferraille, de nombreuses centrales électriques, des fonderies de tuyaux, des cimenteries, une société de vente, etc.

D. CARBOSARDA

1) Raison sociale et forme juridique:

Società Mineraria Carbonifera Sarda p. A., Rome, Corso Emanuele. Société anonyme, dont toutes les actions sont directement ou indirectement détenues par l'État. Récemment encore, la Carbosarda appartenait à la A. Ca. I. (Azienda Carboni Italiani) qui devait primitivement coordonner l'activité des bassins charbonniers de Sardaigne et d'Istrie. Lorsque l'Italie a perdu le bassin d'Istrie, cette Société centrale est devenue une charge supplémentaire pour le bassin qui y restait rattaché. Par le vote de la loi sur la réorganisation du bassin de Sulcis, en décembre 1954, l'A. Ca. I. fut dissoute et mise en liquidation. En même temps, l'État transforma en subventions les avances qu'il avait accordées jusqu'alors à l'A. Ca. I. et à la Carbosarda. L'État fut habilité à souscrire 8 milliards de lires de parts.

2) Installations et production:

a) Installations:

Trois sièges sont en exploitation.

— Serbariu, au sud-est du bassin. C'est le plus ancien siège. Il compte deux puits principaux, des puits secondaires, deux machines d'extraction, un lavoir;

— Corteghiana, au nord-est du bassin. Fonctionne normalement depuis 1952; deux puits principaux, deux machines d'extraction, un lavoir provisoire;

— Seruci, au nord du bassin. Fonctionne normalement depuis 1953. C'est le siège le plus rentable du bassin. Deux puits, deux machines d'extraction, un lavoir de construction récente, installations annexes.

En outre, la Société possède des câbles aériens (en construction et en voie d'achèvement) reliant les puits au port et à la centrale électrique de Porto Vesme. Installations modernes de manutention, en construction à Porto Vesme.

b) Production et effectifs :

Extraction (1) (en tonnes)	1938	1946	1949	1953	1954
	—	—	—	—	—
	470.368	1.006.200	988.545	1.003.595	957.740
Effectifs des charbonnages (moyenne mensuelle des présences)	5.033	10.346	11.827	8.523	8.143

3) Particularités :

Charbon flambant à haute teneur de soufre (8 à 12 %) et de cendres. Ressources exploitables : 350 à 450 millions de tonnes.

Depuis 1949, un programme de modernisation est en cours.

Coûts de production élevés; débouchés difficiles; mines marginales.

Main-d'œuvre relativement âgée; manque de jeune main-d'œuvre formée.

Importance pour la valorisation de la Sardaigne.

⁽¹⁾ Charbons utilisables, de qualité marchande.

The second second	(1975년) 1975년 - 영향 대한	
	교회 문화회 전에 목표를 가려면 하는 사람이다.	
		얼마 그는 그 그 아이들이 하는 사람들이 되었다.
		보고 있는 것이 되었다. 그는 사람들은 사람들이 되었다. 그는 사람들은 사람들이 되었다. 그런 것이 되었다.
Principal Control of the Control of		
Land to the second of the second		
		가는 사람들이 되었다.
Marian San San San San San San San San San S		
		가는 사람들이 되었다. 그런 것이 되었다. 그 사람들은 사람들이 되었다. 그 사람들은 사람들이 되었다.
in description of the second o		
	and the second of the second o	
No.		
		보고 있는 것이 되었다. 그는 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은